



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

Vœu pour l'accessibilité de la Bretagne

Adopté par le bureau du CESER de Bretagne le 5 mars 2018

Suite à l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport à Notre Dame des Landes, le Conseil régional et les collectivités de Bretagne les plus directement concernées ont proposé à l'Etat un pacte d'accessibilité de la Bretagne. **Le CESER soutient cette démarche** et salue la mobilisation unanime des collectivités.

La société civile organisée réunie au sein du CESER souhaite également rappeler la position qui est la sienne, en faveur de l'accessibilité de la Bretagne et notamment pour les longues distances.

L'enjeu est de connecter la Bretagne aux hubs européens et nationaux. A ce titre, le CESER souhaite qu'une réflexion sur le rôle des aéroports bretons et leur lien avec les aéroports nationaux et internationaux soit menée. Il rappelle également son engagement pour la réalisation rapide du barreau ferroviaire sud francilien qui demeure une priorité pour l'accessibilité de la Bretagne.

Comme indiqué dans son cahier d'acteur consacré au projet Lignes nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL, 2014) et sa contribution complémentaire au débat public (2017), le CESER rappelle que la connexion ferroviaire de la Bretagne à Paris (pointe Finistère – Paris en 3h) ainsi qu'aux métropoles françaises et européennes est un enjeu majeur du développement et de l'attractivité de la région. Dans une perspective d'équilibre régional, le CESER souhaite prioriser l'amélioration des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper, pour permettre une liaison ferroviaire en 1h30.

Concernant les dessertes infrarégionales, le CESER rappelle son attachement au respect du Contrat de plan Etat-Région (CPER), en faveur :

- des lignes du maillage régional dont la modernisation et le développement souffrent du désengagement de l'Etat,
- de l'achèvement des travaux du Triskell et de la RN 164.

Le CESER restera très vigilant quant au respect des engagements pris et rappelle à cette occasion son vœu concernant les infrastructures (vœu du 2 février 2015).

Dans ses avis et travaux, le CESER a toujours souligné la nécessité de tenir compte de toutes les formes de l'accessibilité de la Bretagne : maritime, ferroviaire, routière, aéroportuaire, numérique. Il souligne ainsi la pertinence d'inscrire au pacte d'accessibilité un volet numérique et très haut débit, qui constitue en effet l'une des conditions de l'accessibilité de la Bretagne.

Enfin, pour le CESER, la réalisation du CPER conformément au Pacte d'avenir pour la Bretagne doit être au service d'un développement durable, partagé et solidaire de la région.

A ce titre, les projets de modernisation des infrastructures doivent être adossés aux besoins des territoires de Bretagne, et devront répondre tant aux enjeux socio-économiques et d'attractivité qu'aux besoins des populations au quotidien, dans leurs déplacements.

L'élaboration en cours du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et la concertation engagée autour du projet Breizh COP constituent en ce sens des opportunités, auxquelles le CESER continuera de contribuer.

Adopté par le bureau du CESER à l'unanimité